



## Congés et heures de récupérations en dehors d'août

Par **Madoh**, le **21/03/2015** à **18:52**

**Bonjour,**

mes 5 semaines de congés sont fixés par mon employeur, 4 semaines en août et 1 semaine à Noël, il évoque la fermeture du service à t il le droit d'imposer les 5 semaines, et il me doit des heures que je souhaite poser en avril ( 3 jours) et il ne valide toujours pas mes congés. pour avril j'attends pour réserver, a t il l'a aussi un délai pour valider ou non ma demande.

Merci d'avance de votre retour

Par **janus2fr**, le **21/03/2015** à **19:02**

Bonjour,

Oui, votre employeur peut vous imposer les 5 semaines de congé.

Pour les heures de récupération, difficile de répondre sans savoir de quel type de récupération il est question.